

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mai, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme RINEAU Annie, Maire.

Date de convocation : 7 mai 2024.

Nombre de membres :

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Votants : 11

Présents : A. RINEAU, C. GRIMAUD, D. ALRIVIE, C. MARSAUD-GELOT, A. LUSSEAU, J. GAUDIN, J. GUIGNARD, F. VANDEWEGHE, O. GAUDIN, M. CHAUVET

Absents-Excusés : F. GERMONNEAU donne pouvoir à D. ALRIVIE

Secrétaire de séance : F. VANDEWEGHE

Ordre du jour :

TRAVAUX

- Choix du mobilier pour l'aménagement de la Mairie et de la signalétique intérieure
- Présentation du programme voirie 2024
- Choix de l'option pour la réfection de la chaussée Rue de la Trigalle
- Réfection de la peinture à la cantine et la garderie

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter sur le procès-verbal du 23 avril 2024. Une précision est apportée oralement sur le versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat. Aucune autre observation n'est formulée, le procès-verbal du 23 avril 2024 est approuvé et peut donc être affiché dans les panneaux.

1 – CHOIX DU MOBILIER POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Au vu de la réception tardive du devis remis à jour, Mme le Maire propose de reporter le sujet à une date ultérieure.

2 – PRESENTATION DU PROGRAMME VOIRIE 2024

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le programme Voirie 2024 proposé par la commission Voirie.

FONCTIONNEMENT

Carrefour CAVAC au carrefour Aubigny/Genette (821 ml)
Carrefour Aubigny/Genette au carrefour de la Barche (230 ml)
Boucle d'Anchais (114 ml)
Rue du Coin Foireu au carrefour rue du Motteron (185 ml)
Rue du Motteron au carrefour du Coin Foireux (67 ml)
Trottoir rue Magloire Normand (36 ml)
Trottoir rue de l'Ecole (45 ml)
Parking Estissac
Aire de pique-nique Route de Doix
Chemin Lot Mélusine (60 ml)
Un montant maximal de 80 000 € de travaux a été prévu au budget 2024.

INVESTISSEMENT

Aménagement de la Rue des Granges Bourriches (200 ml)

L'aménagement du Parking de la Mairie sera étudié lors d'un prochain programme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ACCEPTE** le programme voirie proposé par la commission,
- **AUTORISE** Mme le Maire à entreprendre les consultations nécessaires,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférents.

3 – CHOIX DE L'OPTION POUR LA REFECTION DE LA CHAUSSEE RUE DE LA TRIGALLE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes étapes préalables à l'aménagement de la Rue de la Trigalle.

Une déclaration d'aménagement a été déposée auprès du service instructeur le 3 août 2023, et les divers concessionnaires de réseaux ont été consultés.

En l'absence de réponse de leur part et après validation de la déclaration, l'appel d'offre a été lancé.

Vendée Eau, gestionnaire de l'eau potable, a informé la mairie à la veille des travaux que les branchements de cette rue devaient être refaits, nécessitant ainsi la réalisation de tranchées.

L'Agence Routière Départementale (ARD) est responsable de la réfection finale des routes départementales, incluant la Rue de la Trigalle.

Les travaux de branchements Vendée Eau posent des problèmes pour la finition et entraînent des travaux de renforcement de chaussée supplémentaires à la charge de la commune, non prévus au marché. De plus, pour des contraintes d'ordre technique, l'ARD reporte d'un an la pose de l'enrobé.

À la demande de Mme le Maire et de la commission voirie, une réunion avec les différents intervenants a eu lieu.

Deux solutions sont proposées :

1. ****Solution provisoire**** :

- Nécessite un renforcement de la chaussée sur certaines zones et un comblement du dénivelé entre les nouvelles bordures, les chicanes et la route.

- Montant des travaux supplémentaires à la charge de la commune : 7 032 € TTC.

- Finalisation par l'ARD prévue en juin 2025.

- Ces travaux de protection provisoire seront détruits en 2025 pour permettre la pose du tapis d'enrobé.

2. ****Solution définitive**** :

- Part communale estimée pour les travaux de renforcement de la mi-chaussée 14 604 € TTC. Part départementale : 14 604 € TTC

- L'ARD prendra en charge le renforcement de l'autre moitié de la chaussée et réalisera le tapis d'enrobé sur toute l'emprise des travaux.

- Cette solution permet d'obtenir un résultat durable dans le temps, sans jonction de zones.

- La route retrouvera son état d'origine fin juin.

Après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 1 voix contre, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **CHOISIT** la solution définitive avec l'enrobé renforcé pour un montant de 29 208 € TTC / 2 = 14 604 € TTC pour la commune,

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférents.

4 – REFECTION DE LA PEINTURE A LA CANTINE ET A LA GARDERIE

La commission bâtiments a informé de la nécessité de rénover les peintures de la garderie et du restaurant scolaire.

Deux devis ont été demandés.

Après un examen détaillé des propositions, différents points ont fait l'objet de discussions :

- Détails des opérations
- Précisions apportées.
- Coûts

M. O. GAUDIN et Mme J. GAUDIN ayant un lien familial avec l'une des entreprises ayant répondu, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, avec 6 voix pour, 2 voix pour l'autre entreprise et 1 abstention, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ADOpte** la proposition de l'entreprise RAFFENEAU :

Restaurant scolaire	4 306,86 € TTC	Garderie	3 466,69 € TTC
---------------------	----------------	----------	----------------

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y afférents.

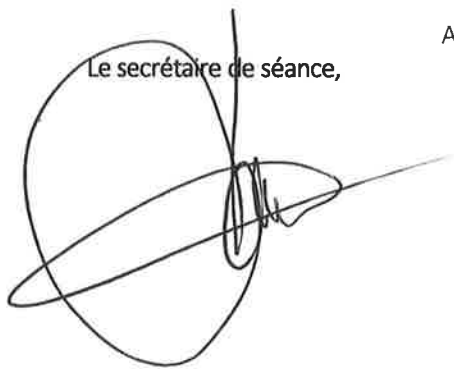
QUESTIONS DIVERSES

- Information OPAH.
- Commission Animation :
 - Le lettrage des panneaux de signalisation à l'Abbaye va être réalisé par la société GUYONNET Publicité
 - Le logiciel Système d'alerte est en fonction, il est possible aux personnes qui le souhaitent de s'inscrire via le site internet.
 - Suite à la visio Alvéolplus, pour inscrire le camping en accueil vélo, certains aménagements ne se feront pas dans l'immédiat.
 - De nouveaux fanions vont être commandés chez Telor Tissu, des lampions vont être achetés chez Fillon pour le 13 juillet.
- Un rendez-vous est prévu avec l'entreprise BRACHET de Benet pour faire un point sur la toiture du restaurant scolaire. Des fuites sont apparues avec le mauvais temps.
- Les travaux de la mairie se poursuivent avec un peu de retard.
- Des fourches pour le tracteur ont été commandées.
- Mme le Maire va demander une rencontre avec la nouvelle Inspectrice Académique de Fontenay le Comte afin de faire connaissance avec elle.
- Une commission Finances est prévues le 4 juin à 20h.
- Le prochain conseil aura lieu le 10 juin.

La séance est levée à 22h25.

~~~~~  
Affiché en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



